



Journée pluridisciplinaire du
réseau TAP IDF
Jeudi 25 juin 2015

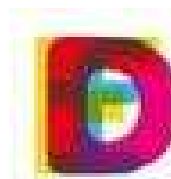
Le PAP : analyse, enjeux et perspectives

Les attentes des familles
concernées par les troubles « dys »



ASSOCIATION
AVENIR DYSPHASIE
FRANCE

Edwige de Bardonnèche



Fédération
française
des Dys

PAP : Un sigle de plus !

Un sigle très largement utilisé...

PAP : « Particulier à Particulier »

« Prêt à porter »

« Port Autonome de Paris »

En septembre 2015 :



« Plateforme d'Accompagnement Pédagogique »

(premiers chapitres de cours de Maths en ligne)

Pa_s de p_{an}ique

1^{ère} attente : Une définition claire formulée à **l'oral** simplement.

- Ex :
- document écrit avec les parents et les professionnels concernés
 - liste des aménagements / adaptations pédagogiques (adpt pdgq)
 - révisé chaque année
 - transmis à chaque rentrée

Différents élèves = différentes attentes

1^{er} cas : PAI « dys », PPTSA (77),...déjà mis en place



- ces sigles disparaissent
- les aménagements / adp pdgq restent



Quid de la procédure ? (Avis médical ?)

Un simple « transfert » ou on repart à zéro ?

Attente des parents = ne pas perdre de temps !

Différents élèves = différentes attentes

2^{ème} cas : Aucun plan, projet ... mis en place.

1) Diagnostic médical posé :

- aménagements / adpt pdgq identifiés.
- pas de compensations demandées relevant d'un dossier MDPH



Quid de la procédure ?

Avis médecin scolaire ?

Attente des familles : une simplification

EdB

Différents élèves = différentes attentes

2) Bilans mais pas de diagnostic médical

a) Présence d'un médecin scolaire

➡ constat + avis : 1 seule étape

b) Absence de médecin scolaire

➡ constat médecin traitant

mais quid avis ?

Attente des familles : - Dans quel délai pour a)

et surtout pour b) !

EdB

Différents élèves = différentes attentes

3) Pas de bilans

a) présence d'un médecin scolaire

 Demande des bilans

b) Absence de médecin scolaire

 Qui « oriente » vers des bilans ?

Attente des familles : Une identification précise
des bilans pertinents

Le point commun : « le médecin scolaire »

1) L'avis est-il obligatoire alors que l'élève bénéficiait déjà d'un projet type PAI « Dys » ou PPTSA (77) ?

➡ Impression des familles : une régression

2) En cas d'absence de médecin scolaire

➡ Inquiétude des familles : Allongement considérable du délai de mise en œuvre

3) Quid de la procédure de recours si « Avis » négatif ?

➡ Attente des familles : le « mode d'emploi » !

Un exemple concret : Les PAI dans l'enseignement agricole

Enquête nationale de 2013 sur les PAI :

56,5 % des PAI concernent les « dys »

Pas de médecins scolaires (sauf 2 % des cas)

Certains établissements rédigent jusqu' à 50 PAI « dys » /an

Mise en œuvre du PAP en septembre 2015 ?

« pour l'instant dans l'enseignement agricole, aucune réponse précise quant à la désignation d'un médecin, ni au niveau des services régionaux de la formation (SRFD), ni de la direction de l'enseignement et de la recherche (DGER)" » représentante FFDYS , Professeur dans l'Enseignement Agricole

EdB

P_{as} à p_{as} : la procédure ?

Où sont la / les fiche(s)
annexe(s) pour le
constat et l'avis médical ?

Attente des familles :

Un avis négatif motivé :

Manque-t-il des bilans,
si oui lesquels ?

Procédure « express » si
ajout des bilans demandés.

B.O. Bulletin officiel n° 5 du 29 janvier 2015

Logo de l'académie et/ou du département

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :

Date de naissance :

Responsables légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :

- Conséquences des troubles sur les apprentissages :

Elaboration PAP

PAP : Directeur d'école / Chef d'établissement
+ équipe éducative (PPS = ERSEH)

➡ Attente des familles : Une bonne information (formation ?) sur la procédure et son élaboration dès la rentrée 2015

Ex : Le conseil d'école ou de classe (ou l'enseignant !) peut-il mentionner le PAP ?

➡ risque de donner de faux espoirs si avis médical défavorable

Révision du PAP

1) Aménagements et adaptations pédagogiques en cours :

➡ Progressions de l'élève



Attente des familles : Avant de considérer le retrait de tel ou tel aménagement : échange avec les rééducateurs

2) Face à de nouvelles difficultés soupçonnées

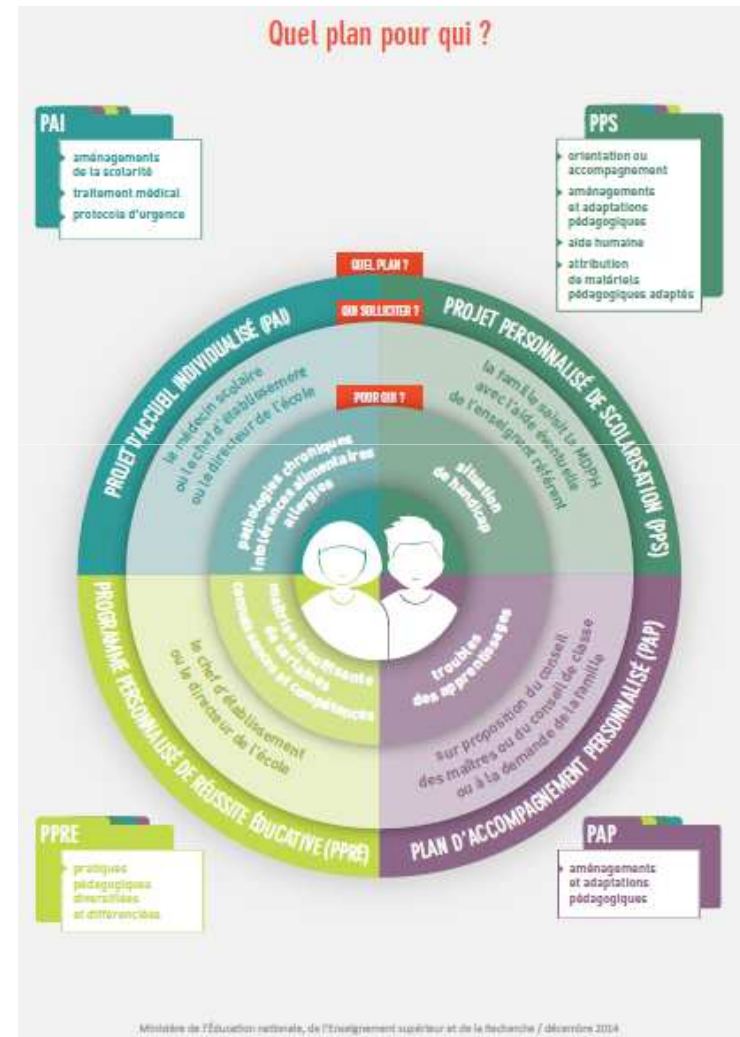
➡ nouveaux bilans

Attente des familles : Une révision du plan selon les besoins sans attendre la « date d'anniversaire » du plan + procédure simplifiée !

EdB

PAP ou PPS ?

2 illustrations simplifiées :



PAP ou PPS ?

Risque d'interprétation :

« DYS »  PAP

Ex : Besoins bien identifiés pour dossier MDPH :

AVS / MPA / orientation scolaire

Quid pour dépenses **conséquentes** : bilans et rééducations non pris en charge ?

Attente des familles : Equipe pédagogique = une bonne connaissance aussi des demandes impliquant un dossier MDPH

EdB

Exemple concret : Mail d'une adhérente le 14/06/15

« Je reviens vers vous pour une nouvelle interrogation. J'ai enfin réussi à faire poser le diagnostic de dyslexie –dysorthographe pour mon fils par son orthophoniste.

Sur ce, j'ai contacté l'école pour la mise en place pour la rentrée du PAP dont vous m'avez parlé. La directrice de l'école m'a dit que ce type d'aide devait faire l'objet dans un premier temps d'une demande auprès de la MDPH.

Pour ma part je travaille dans le domaine des personnes âgées /handicapées, et je sais que l'instruction d'un dossier MDPH est de 4 à 6 mois ! Ce que j'ai précisé à l'école. Nous sommes donc partis sur un PPRE à mettre en place dès le début de la rentrée prochaine, le temps de l'instruction du dossier, si dossier il y a ! » Ma question est la suivante : dois-je vraiment passer par la MDPH ? *EdB*

Un document très attendu ...

Les points rassurants :

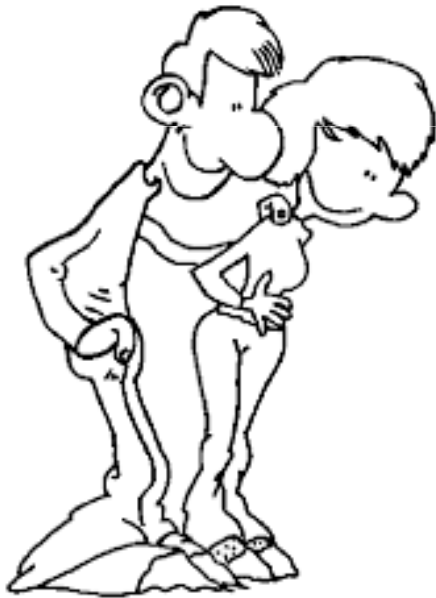
- 1) Modèle national
- 2) De l'école maternelle au Lycée + **liaisons**
- 3) Elaboration associant parents et professionnels
- 4) Un plan non figé mais évolutif selon les besoins

Dernière attente des familles :

Le PAP : Une étape contribuant à la facilitation de demandes d'aménagements aux examens

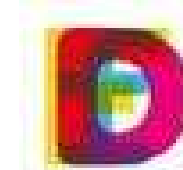
Le PAP vu par un dysphasique

*Cette année on
demande le « pap » !*



ASSOCIATION
AVENIR DYSPHASIE
FRANCE

Edwige de Bardonnèche



Fédération
française
des Dys